



## Dates importantes à venir

Réunion du conseil fédéral FSE-CSQ	10, 11 et 12 juin 2026
Rencontre de négociation pour l'Entente locale	12 juin 2026
Réunion du comité SST (Syndicat-CSSVT)	16 juin 2026
Réunion du CA du Syndicat	17 juin 2026
2 <sup>e</sup> séance d'affectation et mouvement volontaire	18 juin 2026 à 17 h
Réunion du comité francisation ILSS	19 juin 2026
Rencontre de négociation pour l'Entente locale	30 juin 2026
Séance d'affectation E2	2 juillet 2026
Rencontre de négociation pour l'entente locale	7 juillet 2026

## Banque de journées de maladie monnayables

Le Centre de services scolaire procédera au paiement du solde des journées de maladie monnayables lors la paie du 2 juillet 2026.

À noter : une récupération monétaire pourrait être effectuée si des journées de maladie ont été utilisées en fin d'année scolaire, mais que le traitement de ces absences n'a pas pu être complété avant la fermeture de la paie par le CSSVT.

Le paiement de ces journées s'effectue au 1/200 de votre salaire annuel, tel qu'établi en date du 30 juin 2026. Les déductions normales s'appliquent, à l'exception de la cotisation au fonds de pension.

Sébastien Campbell

## Bonnes vacances!

Chers collègues,

Alors que s'achève l'année scolaire, il me paraît essentiel de prendre un moment afin de vous exprimer toute ma reconnaissance et de vous souhaiter une période de repos estival pleinement méritée.

Votre engagement soutenu, votre professionnalisme et votre dévouement envers nos élèves constituent des éléments fondamentaux du succès de notre mission éducative. Par votre travail quotidien, vous contribuez non seulement à la transmission des savoirs, mais également au développement de compétences, de valeurs et d'attitudes qui guideront nos jeunes tout au long de leur vie.

L'influence que vous exercez dépasse largement le cadre de la salle de classe. Vous jouez un rôle déterminant dans la formation de citoyens responsables et engagés, et votre contribution est à la fois significative et essentielle.

Je suis pleinement conscient des efforts que cette année a exigés ainsi que des défis

que vous avez su relever avec rigueur et détermination. Les mois à venir représenteront une occasion importante de repos et de ressourcement, en prévision des responsabilités et des défis qui marqueront la prochaine année scolaire.

Je vous invite donc à profiter de cette période estivale pour vous accorder le temps nécessaire afin de vous reposer, de vous recentrer et de revenir avec énergie et motivation renouvelées. Votre bien-être demeure un facteur clé pour la poursuite de votre engagement et de votre excellence professionnelle.

Je tiens à vous remercier sincèrement pour votre contribution remarquable et me réjouis à l'idée de vous retrouver à la rentrée, afin de poursuivre ensemble notre travail au service de la réussite des élèves.

Je vous souhaite un été des plus agréables et reposants.

Dominic Hébert,  
Vice-président

## Médias sociaux

Les médias sociaux ont pris un essor fulgurant au cours des dernières années et ils sont maintenant omniprésents dans nos vies. Comme plusieurs, vous avez probablement votre page Facebook, un compte sur TikTok, X, YouTube, Instagram, LinkedIn, Snapchat ou encore un blogue.

Ceux-ci comportent des avantages indéniables qui expliquent leur popularité phénoménale, tels que retrouver des amis, maintenir des contacts professionnels ou encore développer une communauté autour d'un loisir, d'une passion, etc. Ces outils facilitent également la publication et la diffusion de textes, d'images ou de vidéos comme jamais auparavant, ce qui constitue une avancée fulgurante sur le plan de la liberté d'expression. D'ailleurs, le Syndicat de Champlain utilise quotidiennement ces plateformes pour diffuser de l'information sur ses activités de toutes sortes et sur plusieurs sujets d'actualité qui touchent directement le personnel enseignant.

Cependant, cette plus grande liberté d'expression peut, malheureusement, se traduire aussi par des formes plus sombres

allant du dénigrement au vol d'identité. Comme enseignantes et enseignants, nous pouvons, nous aussi, être des victimes potentielles. Nous faisons dorénavant face à ces intrusions parfois violentes dans notre vie professionnelle qui blessent et qui peuvent entacher notre réputation. Il est de plus en plus commun que des individus de tout acabit qui, devant un écran d'ordinateur sous le coup de la colère ou de la frustration, se permettent d'avoir des propos diffamatoires, de dénigrer, d'intimider ou de harceler le personnel enseignant. Ces internautes sont parfois identifiables, mais très souvent ils le font sous le voile de l'anonymat ou d'une fausse identité.

**Que faire si vous êtes victime de dénigrement, d'intimidation, de violence psychologique, de harcèlement ou encore de diffamation?**

1) Prenez des captures d'écran des commentaires incriminants, imprimez-les et conservez-les comme preuves.

2) Ne commentez pas, ne partagez pas les commentaires incriminants ou ne tentez pas de contacter le responsable de ces écrits.

Suite au verso



# Médias sociaux (suite)

3) Si le dénigrement, l'intimidation, la violence psychologique, le harcèlement ou la diffamation que vous subissez sont en rapport avec votre travail, contactez le Syndicat le plus tôt possible pour l'informer de la situation et avisez également la direction de votre établissement. Nous vous guiderons pour la suite des démarches selon la situation.

4) Signalez également tout abus directement à la plateforme concernée.

5) Si on vous a volé votre identité ou si cela concerne tout autre sujet de type criminel, vous devez porter plainte à la police directement.

## Pour éviter les situations à risque

Les réseaux sociaux peuvent être utiles, mais ils peuvent aussi entraîner des conséquences profondes. Cependant, un certain scepticisme permet d'éviter la plupart des écueils. Sur Facebook, c'est à vous de décider si votre vie doit demeurer privée, semi-privée ou publique selon le niveau de confidentialité sélectionné. Définissez votre vie privée de façon que seuls vos amis y aient accès, si possible. Évitez l'affichage de renseignements confidentiels, d'informations personnelles ou de photos

compromettantes à votre sujet sur les sites de réseautage. Une photo en apparence anodine pourrait vous jouer de bien mauvais tours en la partageant sur Internet. Par ailleurs, le personnel enseignant devrait toujours éviter d'être ami ou de communiquer avec les élèves sur les médias sociaux, et plutôt privilégier l'utilisation des plateformes de l'employeur (Teams) à des fins pédagogiques seulement. Gardez une distance professionnelle avec les élèves.

Le Code civil du Québec indique également que chaque travailleur a un devoir de loyauté envers son employeur. En tout temps, lorsque vous échangez à l'aide des médias sociaux, demeurez courtois et employez des propos empreints de civilité. Selon le sujet, prenez un pas de recul avant de commenter sous le coup de l'émotion, puisque comme le dit le proverbe « les paroles s'envolent, les écrits restent ». Et c'est d'autant plus vrai lorsqu'on parle de captures d'écran. Il vaut mieux être vigilant et faire preuve de discernement.

Dominic Hébert

[dhebert@syndicatdechamplain.com](mailto:dhebert@syndicatdechamplain.com)

## Rappel : 2<sup>e</sup> séance d'affection et mouvement volontaire

La 2<sup>e</sup> séance d'affectation et de mouvement volontaire pour le personnel enseignant régulier à temps plein (E1) aura lieu :

Le jeudi 18 juin à 17 h

Par Teams

L'équipe syndicale sera présente pour vous accompagner :

- Sébastien Campbell, conseiller en relations de travail
- Dominic Hébert, vice-président de la section Salaberry

Ils seront sur place pour répondre à vos questions!

Si vous prévoyez être absent, n'oubliez pas de transmettre votre procuration à l'avance.

**Attention** : Une absence à la séance est considérée comme un refus de changement de poste, même si de nouveaux postes s'ouvrent pendant l'été.

Bonne fin d'année scolaire à toutes et à tous, et surtout... bonnes vacances bien méritées!

## Fermeture estivale des bureaux du Syndicat

Au cours de l'été, même les ressources syndicales ont besoin d'un moment de repos! Voici l'horaire en vigueur pour la période estivale 2026.

### Jours fériés

Les mercredis 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet, les bureaux seront fermés en raison des jours fériés.

### Vacances

Les bureaux de Salaberry-de-Valleyfield et de Saint-Hubert seront fermés du lundi 6 juillet au vendredi 7 août inclusivement.

### Service téléphonique pendant la fermeture des bureaux

Les messages laissés sur la boîte vocale seront acheminés aux

personnes concernées qui y répondront dès leur retour de vacances. Seuls les appels d'urgence seront retournés dans les plus brefs délais. Il en va de même pour la messagerie Facebook du Syndicat. À partir du lundi 10 août, les bureaux seront ouverts et le système téléphonique ainsi que la messagerie seront fonctionnels comme à l'habitude. Toutefois, considérant les vacances des personnes que vous tenterez de joindre, des délais plus longs peuvent être attendus.

### Horaire d'été

Les 2 et 3 juillet ainsi que du 10 au 31 août, les bureaux seront ouverts du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h 30.

## Prestations du RQAP et journées de maladie monnayées

Au courant du mois de juin, les centres de services scolaires monnayeront aux employés le solde de leur banque de journées de maladie. Pour une personne qui reçoit des prestations du RQAP, il s'agit d'un revenu concurrent qu'il faut déclarer au RQAP.

Au CSSVT, les journées de maladie seront monnayées le 2 juillet 2026 et cette paie correspondra à la période de deux semaines du 28 juin 2026 au 10 juillet 2026.

Comme il y a une limite au montant qu'il est possible de gagner de façon concurrente aux prestations du RQAP, sans réduction desdites prestations, il pourrait être préférable de suspendre ses prestations du RQAP pour la période de deux semaines visées par la paie au lieu de les déclarer.

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez suivre le lien: <https://www.syndicatdechamplain.com/2023/05/30/rqap/>.

